Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 65 (1936)

Heft: 6

Rubrik: Vente de timbres et de cartes "Pro Juventute" 1935

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

6. Nous prions les membres du corps enseignant de réserver bon accuei à notre nouveau prix courant qui paraîtra dans la première quinzaine d'avril, ainsi qu'au « Bulletin de commande » qui l'accompagnera.

LUCIEN PLANCHEREL, *gérant.*

BIBLIOGRAPHIE

F. Cuttaz, Supérieur du Grand Séminaire d'Annecy, Notre Pentecôte. Editions du Cerf, *Juvisy.*

C'est un ouvrage de doctrine, donc un peu austère, qui explique le sacrement de confirmation. Un chapitre traite des effets du sacrement, dont le plus doux et le plus glorieux est certainement « le renforcement de l'adoption divine ». Deux autres parties parlent des engagements du confirmé et des secours qu'il reçoit ; un dernier chapitre explique les rites de l'administration et les dispositions à apporter à « notre Pentecôte ».

Le sacrement de confirmation est peut-être celui qui, dans la vie de l'enfant, fait le moins d'impression, soit parce que les biens qu'il confère sont d'ordre spirituel, soit parce que la participation du confirmé aux cérémonies n'implique point d'actes extérieurs qui mettent en jeu les forces sensibles. Tout se passe dans l'intime de la personne, entre la sainte Trinité et l'âme. Mystère de foi que ce sacrement si important, si décisif cependant dans la vie chrétienne. L'enfant qui, jusque-là, a vécu dans le concret, doit faire un acte de foi dans l'abstrait. Gros effort pour une intelligence alimentée par les données des sens. Heureux celui qu'une éducation religieuse précoce, donnée déjà dans la famille, a préparé à cette adhésion de l'esprit à la vérité révélée ! Plus heureux l'enfant qui, au catéchisme, à l'école, développe son instruction, fortifie cette aptitude à croire et se dispose à recevoir en abondance la grâce du sacrement. Car, bien que la confirmation opère par elle-même et marque le chrétien, indépendamment de ses dispositions, il n'en reste pas moins que l'effusion de la grâce est proportionnée à la capacité réceptive du sujet.

D'autre part, la dévotion à l'Esprit Saint, « le doux hôte de l'âme » est chez beaucoup de chrétiens une dévotion d'arrière-plan si même elle est une dévotion. C'est aux éducateurs, aidés de l'Esprit Saint, à « redresser ce qui dévie » et à donner une notion exacte des valeurs dans les pratiques de piété. L'ouvrage que nous signalons y aidera en leur fournissant un enseignement sûr, fondé sur la théologie.

Sr J.-B.

Vente de timbres et de cartes « Pro Juventute » 1935

La prolongation de l'état de crise avait fait craindre une très sensible diminution du produit de cette vente. Contre toute attente cependant, le recul a été relativement faible par rapport à 1934, notre population n'ayant pas perdu sa foi dans l'utilité d'une protection active de la jeunesse. Elle a compris qu'une époque de dépression exige de nouveaux efforts.

Après déduction de la valeur d'affranchissement des timbres, qui doit être remboursée à la poste, le bénéfice resté aux mains de *Pro Juventute* s'élève à 825,000 fr. contre 885,000 fr. en 1934.

Ont été vendus : 2,608,817 timbres de 5 centimes.
3,502,047 timbres de 10 centimes.
2,735,797 timbres de 20 centimes.
935,811 timbres de 30 centimes.

En tout, 9,782,472 timbres contre 10,013,290 l'année précédente. En outre, 224,685 (en 1934 : 261,875) séries de 5 cartes illustrées ou de félicitation ont trouvé preneur.

Rappelons que le produit net de la vente reste en entier à la disposition des districts où les organes de *Pro Juventute* l'utilisent en faveur de la jeunesse nécessiteuse. Cette année-ci, c'est l'enfance en âge de scolarité qui sera plus particulièrement prise en considération.

Au nom des enfants bénéficiaires de la sollicitude de ses 190 secrétaires de district, *Pro Juventute* adresse l'expression de sa profonde gratitude aux innombrables acheteurs de ses timbres et de ses cartes, comme aussi aux milliers d'aides bénévoles qui, d'une façon ou de l'autre, ont contribué au succès de la vente de décembre.

Autour du réverbère.

La caricature s'est déjà emparée de l'*examen du sang,* méthode d'investigation servant au dépistage des chauffards alcoolisés. C'est ainsi qu'un physiologiste américain, humoriste à ses heures, a pittoresquement expliqué les effets des différents degrés d'alcoolisation du sang, en commentant les diverses attitudes d'un homme à l'égard du... *réverbère :*

A la dose de *moins de 1 pour mille* d'alcool dans le sang, le problème du réverbère ne se pose même pas. A *1 pour mille*, le réverbère n'inspire aucune idée au buveur. A *2 pour mille*, notre héros réussit encore tout juste à le contourner. A *3 pour mille*, il s'en sert comme d'un appui sympathique. A *4 pour mille*, le réverbère exécute une sarabande endiablée autour de lui. Et à *5 pour mille*, le réverbère répand ses clartés placides sur un ivrogne ivre-mort couché à ses pieds, dans le ruisseau.

Des méthodes d'investigation un peu *plus précises* que celle du réverbère démontrent avec évidence que déjà des doses d'alcool de 1 à 2 pour mille nuisent considérablement au *jeu d'ensemble* des appareils musculaires et nerveux dont, on le sait, dépend le bon fonctionnement de l'homme-machine assis au volant. SAS.

SOCIÉTÉ DES INSTITUTRICES

Réunion mensuelle. *A Fribourg, jeudi 23 avril, à 2 heures,* au Pensionnat Sainte-Ursule.